

Séance extraordinaire
Tenue le 12 décembre 2022
à 19 h 30
à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

Sont également présents :

Nancy Girard directrice générale et greffière-trésorière ainsi que quelques citoyens

ORDRE DU JOUR

- 1 Constatation du quorum et ouverture de la réunion
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022
- 4 Adjudication contrat de service d'ingénierie pour la conception de plans et devis dans le cadre de travaux au bâtiment municipal
- 5 Période de questions
- 6 Levée de l'assemblée

1 Constatation du quorum et ouverture de la réunion

Monsieur le maire propose un court moment de réflexion avant l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance à 19:32

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 217-2022

217-2022

Il est proposé par, Janic Gagnon

Appuyé par , Jean Simard

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3 Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022

Résolution # 218-2022

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.

218-12-2022

Pour ces motifs,

Il est proposé par, Claude Paquet

Appuyé par, Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit accepté tel que présenté.

4 Adjudication contrat de service d'ingénierie pour la conception de plans et devis dans le cadre de travaux au bâtiment municipal

Résolution # 219-2022

Octroi de contrat pour le service d'ingénierie conception mécanique bâtiment municipale

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle adoptée par la résolution numéro 69-06-2021 le 7 juin 2021 et modifiée par le règlement 217-2022 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité pour le service d'ingénierie pour la conception mécanique du bâtiment municipal ;

CONSIDÉRANT que 3 firmes ont été invitées à soumissionner pour un appel d'offre ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la municipalité de Ferland-et-Boilleau le 5 décembre 2022 à 13h30 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'analyse des 2 soumissions conformes dont voici les montants;

Ambioner	59 900 \$
Unigec	67 000 \$

Pour ces motifs

Il est proposé par,

Caroline Chayer

Appuyé par ,

Grégoire Girard

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

QUE la Municipalité de Ferland-et-Boilleau accorde le contrat pour le service d'ingénierie pour la conception mécanique du bâtiment municipal à la firme Ambioner, au montant de 59 900\$ plus les taxes applicables .

D'autoriser madame Nancy Girard, greffière-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

219-2022

6 Levée de l'assemblée

Résolution # 220-2022

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés.

Il est proposé par

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la séance soit levée à **19:34**

220-2022

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale